



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Christian Ducotterd

QA 3385.11

### Construction d'une gare ferroviaire à Avry

#### I. Question

Lors du choix de l'emplacement du cycle d'orientation d'Avry, le Conseil d'Etat a précisé qu'il allait subventionner un seul bâtiment supplémentaire pour l'association des CO de Sarine-Campagne. Il a par la même occasion précisé que l'emplacement idéal serait Avry. Un nouvel établissement scolaire dans cette commune permettrait de diminuer de manière importante le temps passé par les élèves sur le chemin de l'école suite à une future construction d'une gare ferroviaire à Avry.

Voilà quelques années que le CO de Sarine-ouest est construit et il n'y a toujours pas de gare à Avry.

La commune d'Avry et la commune de Matran se sont fortement développées et de nombreuses entreprises se sont ajoutées aux grands générateurs de trafic que sont les magasins d'Avry-Centre. Ces entreprises et ces magasins génèrent du trafic non seulement dans leur propre région, mais aussi indirectement dans l'agglomération du Grand Fribourg par les véhicules qui partent en direction d'Avry et Matran et qui en reviennent.

Aujourd'hui, il est important qu'une gare soit construite pour la région d'Avry pour les élèves qui vont au CO de Sarine-ouest, pour les clients des différents magasins ainsi que pour les employés des entreprises situées à proximité.

Nous devons mettre un frein à l'augmentation des véhicules pour permettre à ceux qui n'ont d'autres solutions que d'utiliser leur voiture privée de circuler avec un minimum d'encombrement. L'unique solution qui permettra d'obtenir un tel but est d'optimiser les transports publics de manière à les rendre plus attractifs. Ceci passe par une augmentation de la cadence et par plus de proximité, ce qu'apportera la construction d'une nouvelle gare à Avry.

Actuellement, il est indéniable que nous devons économiser de l'énergie et l'attractivité des transports publics est l'un des multiples éléments qui permettront d'y arriver. Le canton de Fribourg doit se préparer pour faire face à une augmentation importante de sa population tout en ayant des infrastructures adaptées.

L'organisation des transports publics sera un défi important pour l'avenir.

- > Est-ce que le Conseil d'Etat s'est fixé pour priorité la construction d'une gare ferroviaire à Avry ?
- > Quand est-ce que le Conseil d'Etat entend-il construire une gare ferroviaire à Avry en collaboration avec les différents intervenants pour atteindre les buts précités ?

Le 26 avril 2011

## II. Réponse du Conseil d'Etat

Le plan directeur de l'agglomération de Fribourg actuellement en vigueur comprend, dans ses fiches de projet, la création d'une nouvelle halte ferroviaire avec terminus à Avry. Cette nouvelle halte doit répondre aux objectifs suivants :

- > Renforcer l'attractivité du réseau ferroviaire ;
- > Assurer la desserte ferroviaire du cycle d'orientation de Sarine-Ouest et des activités environnantes ;
- > Créer une liaison traversante performante entre le secteur de St-Léonard/Plateau d'Agy et l'ouest de l'agglomération ;
- > Créer un pôle de transbordement entre les lignes de bus régionales et locales et le réseau ferroviaire d'agglomération.

Dans le cadre des travaux de planification du RER Fribourg | Freiburg, les conditions de réalisation d'une nouvelle halte ferroviaire avec terminus à Avry ont été analysées. L'obstacle essentiel à sa réalisation est son intégration dans le tracé sinueux de la ligne. En effet, entre Matran et Rosé, la voie CFF suit une enfilade de courbes et de contre-courbes de faibles rayons. Cette topologie ne permet pas de placer facilement un quai de 150 à 200 mètres dans une zone près d'Avry-Centre qui respecte aussi bien les dispositions d'exécution de l'ordonnance fédérale sur les chemins de fer sur le tracé que celles de l'ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics. Pour respecter ces contraintes, il faudrait soit procéder à une correction du dévers, à savoir diminuer l'inclinaison transversale de la voie ferrée, ce qui conduirait à une baisse de vitesse, solution inacceptable compte tenu des objectifs de réduction des temps de parcours entre Berne et Lausanne, soit réaliser une correction de tracé, solution dont les coûts deviendraient disproportionnés pour une telle halte. Il est à noter également que ces corrections devraient être coordonnées avec les projets de construction et d'aménagement du tronçon Lausanne-Berne (projet Rail 2000).

Suite aux premières études effectuées en 2009, une analyse complémentaire a été entreprise afin de déterminer un emplacement compatible avec les exigences en matière de dévers. Il ressort de cette analyse, terminée en avril 2011, qu'une réalisation pourrait être envisagée à un kilomètre de la gare de Rosé, au sud-ouest du cycle d'orientation. Cette option n'est cependant pas favorisée par les communes concernées (Avry et Matran). En particulier, la proximité de l'arrêt de Rosé et l'éloignement du centre commercial ne parlent pas en faveur de cette variante. En complément, une réalisation plus à l'est en direction de Matran a été vérifiée. Il s'avère qu'il n'est pas possible de créer à cet endroit une halte répondant aux exigences liées à l'accès aux personnes handicapées.

En l'état du dossier, le Conseil d'Etat estime que la variante « ouest » (à un kilomètre à l'est de l'arrêt de Rosé, au sud-ouest du cycle d'orientation) doit être approfondie. En parallèle, d'éventuelles dérogations aux nouvelles normes de la Confédération devront être discutées avec les autorités compétentes afin de rendre réalisables des emplacements plus proches du centre commercial. Enfin, la construction d'une nouvelle halte devra être coordonnée avec des mesures d'aménagement du territoire visant à développer le potentiel d'une telle infrastructure.

Cela dit, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme il suit aux questions du député Ducotterd :

*Est-ce que le Conseil d'Etat s'est fixé pour priorité la construction d'une gare ferroviaire à Avry ?*

Le plan directeur de l'agglomération de Fribourg actuellement en vigueur lie les autorités. Le projet de nouvelle halte ferroviaire à Avry fait donc partie des objectifs du Conseil d'Etat. Les études menées à ce jour montrent cependant qu'une solution satisfaisant les diverses contraintes techniques n'a pas encore pu être trouvée.

*Quand est-ce que le Conseil d'Etat entend-il construire une gare ferroviaire à Avry en collaboration avec les différents intervenants pour atteindre les buts précités ?*

Le dossier comprenant de nombreux points ouverts, le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de pouvoir donner une date de réalisation. Ce projet doit être maintenu dans le projet d'agglomération en cours de révision. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'une solution rapide doit être trouvée. Il a chargé le Service des transports et de l'énergie de mener avec diligence les travaux d'analyse et de préparation pour que le Conseil d'Etat soit en mesure de prendre une décision au début de la prochaine législature.

Fribourg, le 28 juin 2011